

Délibération N° DE 012 2025

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 24 juin 2025, s'est réunie en session ordinaire en SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE, sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (10) : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, CLAUDINE LADOUX, GUILLAUME PRAT, DIDIER TOMA

Procurations (5) : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par JOSETTE VARET, MARTINE BERGAUD représentée par MICHEL AMOUROUX, CHRISTOPHE BORNES représenté par DIDIER TOMA, ADELINE GUYON représentée par EVELYNE DELANOUE, Patricia GUERARD représentée par CLAUDINE LADOUX

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : MICHEL AMOUROUX

Résultats du vote : adoptée

Votants : 15

Pour : 15 - Contre 0 - Abstention : 0

**Objet : TARIFS DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission des finances concernant les tarifs du service de cantine pour l'année scolaire 2025-2026.

Considérant l'augmentation des matières premières et de l'énergie, il est proposé d'appliquer une augmentation de 0.05 euros.

Les nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2025 seront :

TARIF REPAS ENFANT : 3.25 €

TARIF REPAS ADULTE : 6.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ADOpte** les tarifs ci-dessus à l'unanimité, applicables à partir du 1er septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits  
à POLMINHAC

ANDRE BONHOMME  
Président de séance



MICHEL AMOUROUX  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Michel Amouroux, written in a cursive style.

DE\_012\_2025